L'actu des représentants du personnel du Siège

Octobre 2019

COMITES SALAIRES

Seulement 15 à 16 % des salariés du siège ont coché les cases dans monKiosque pour demander l'examen de leur situation en comité salaire. Faute d'autorisation, les autres cas n'ont pu être évoqués.

L'exercice n'en n'a pas été moins révélateurs d'énormes disparités : 5 300 € d'écart entre deux JRI de même âge et de même ancienneté, 6 000 € entre deux rédacteurs, 5 500 € entre deux machinistes, 5 à 8 000 € entre deux monteurs en tous points comparables.

Des écarts totalement injustes et qui finissent par porter sur le moral.

Pour brouiller encore plus les cartes, les informations ont été confuses et minimalistes, en particulier les groupes PTA 4 et 5.

Pourtant face à ce désastre, un responsable RH ose affirmer que « ***les mesures salariales n'ont pas pour vocation à réduire les écarts de rémunération*** », mais à « ***récompenser ceux qui le méritent*** ».

Et que fait-on pour les salariés qui n'ont pas démérité et qui sont massacrés ? Que fait-on des RH dont la gestion déplorable et l'ignorance sont à l'origine de ces situations iniques ?

À noter cette année, pour la première fois, la présence des « opérationnels », directeurs des rédactions, des sports, responsables de service… aux côtés de la DRH. En revanche absence remarquée de la direction de la fabrication.

Pour le secteur Gestion d'Entreprise et IMG, les directions juridique, IMG et RSE étaient là, mais aucun représentant des directions Financière et des Ressources Humaines n'a assisté au comité des salaires.

PLAN DE DEPART RCC

Fin octobre 640 départs ont été validés sur l'ensemble de FTV, dont une trentaine pour projets professionnels.

- 49 % en régions,
- 12 % en Outre-mer et Malakoff
- 39 % au siège.

Au siège, près de 286 départs sont prévus (253 PTA et 33 journalistes) sur un effectif de 4 000 CDI avec une grosse vague en décembre 2019.

La situation dans les services s'annonce critique si la direction maintient sa volonté de ne remplacer qu'un départ sur deux.

La CGT exige le remplacement des partants afin d'être en capacité de maintenir l'activité sans faire reporter la charge de travail sur ceux qui restent.

TELEMATIN, QUELLE GESTION CATASTROPHIQUE !

- Restrictions budgétaires imposées suite à un audit que personne n'a vu !
- Transfert de la production à FTV studio dans la précipitation !
- Absence totale de dialogue entre les RH et les collaborateurs de l'émission, chroniqueurs et PTA, menaces sur les emplois !

C'est un énorme ratage et un beau gâchis.

La quasi-totalité des collaborateurs ont dû faire appel aux Prud'hommes. D'autres ont accepté en grinçant des dents les propositions de CDI faites par la Direction, propositions sans lien avec leur précédent salaire.

Plusieurs d'entre eux pointent désormais au chômage, malgré 20 ou 30 ans de CDD à répétition.

Plus d'une dizaine ont déjà obtenu leur requalification en CDI.

Mais la RH est mauvaise perdante.

Elle semble désormais vouloir faire systématiquement appel des décisions prud'homales. Des procédures qui peuvent durer plusieurs années, mais l'appel n'étant suspensif, les salariés poursuivent leur collaboration…

Les journalistes sont à l'antenne, ils font leurs chroniques, leurs reportages, les autres sont sur le pont, en coulisse. Tous travaillent mais certains n'ont toujours pas signé leur contrat de travail, d'autres ne savent pas combien ils vont être payé.

Pour le mois d'octobre, ils n'ont reçu qu'un acompte en guise de salaire : pas de contrat de travail, pas de bulletin de paye. Dans d'autres cas, c'est le salaire fixé par les juges qui est remis en cause.

Cette direction cultive le double langage.

D'un côté, elle se dit prête à rencontrer les salariés concernés et à voir comment trouver des solutions, mais de l'autre elle conteste les décisions prud'homales en faisant appel.

Une manière de faire durer les procédures, de déstabiliser ses collaborateurs, tout en sachant qu'elle perdra, in fine quitte à affaiblir l'émission matinale de télé qui fait la plus forte audience.

CONGES SUPPLEMENTAIRES LIES A L'ANCIENNETE.

Les journalistes ayant 8 années d'ancienneté entreprise ont droit à un congé supplémentaire de 5 jours (page 209 de l'accord collectif).

Pour les journalistes ayant commencé comme PTA, dès lors qu'ils ont 8 ans d'ancienneté à FTV, ils ont aussi droit à ces 5 jours supplémentaires.

Cette mise au point est nécessaire dans la mesure où certaines demandes ont été refusées par des responsables mal informés.

Les PTA bénéficient eux aussi de jours supplémentaires en fonction de leur ancienneté ou de leur âge (page 97 de l'accord collectif).

DELAI DE CARENCE :

Le délai de carence entre 2 CDD dépend du motif, si on est en renfort ou en remplacement.

Il est de 1/3 du temps travaillé ou de 1/2 ou si le contrat est de moins de 14 jours.

Selon la RH, Il ne s'applique pas si on enchaîne renfort/remplacement ou remplacement/renfort. Il est aussi possible de conclure des CDD successifs avec le même salarié et sans délai de carence pour le remplacement d'un même salarié absent.

Plus d'infos ici ☞

DROIT A LA FORMATION

La loi a rendu obligatoire l'entretien professionnel tous les 2 ans. Cet entretien doit être complété tous les 6 ans par un bilan dressant le récapitulatif du parcours professionnel du salarié.

Le but de cet entretien à 6 ans est de vérifier que chaque salarié a eu accès à une ou des formations et qu'il a bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle ? ». À défaut, l'employeur est en faute.

En dépit de tous les accords qu'elle signe, la direction de FTV est loin d'être dans les clous : nombre de salariés ne sont jamais convoqués pour un entretien et n'ont bénéficié d'aucune formation.

Ce désintérêt n'est pas sans conséquence sur la qualité de vie au travail, le sentiment de reconnaissance, la confiance en soi, la valorisation des collaborateurs.

Ne baissez pas les bras. Rappeler à vos N+1 et RH qu'ils ont aussi des devoirs et que vous avez des droits.

MONCOMPTEACTIVITE.GOUV.FR.

Les heures acquises au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation), ne seront pas perdues à condition que les bénéficiaires les inscrivent sur leur compte avant le 31 décembre 2020. Elles seront ensuite automatiquement converties en euros"

Plus d'infos ici ☞

PAIEMENT DU 10EME DE CONGES PAYES, LA SUITE.

Pour les salariés concernés, la 2ème vague pour les années 2017-2018 devaient arriver sur les feuilles de paye de novembre ou décembre.

Le service paye explique ce retard par les changements intervenus dans la défiscalisation des heures supplémentaires qui l'a grandement accaparé ces derniers mois.

BULLETIN DE PAYE A RALLONGE.

3 pages et une cinquantaine de lignes supplémentaires sur le bulletin de paye d'octobre pour quelques euros de plus … c'est dû à l'actualisation de la prime d'ancienneté via l'augmentation de 0,69 % des minima des grilles de rémunération.

Mesure rétroactive au 1er janvier 2019.

ORGANIGRAMMES.

Une mise à jour est attendue pour le 1er décembre, la dernière actualisation remonte au 1er mai.

Au rythme de la réorganisation permanente qui secoue FTV, les organigrammes sont déjà caducs au lendemain de leur parution.

AFFAIRE DUPONT DE LIGONNES

Une commission de déontologie extraordinaire a été convoquée pour le 18 novembre.

La direction de l'info n'est pas fière, après avoir hurlé avec toutes les chaines info, sans retenue ni élémentaires précautions. À force de faire du suivisme, l'accident éditorial fini par arriver.

Mais comme tout le monde a fait la même c….., c'est moins grave : « *Il y a eu une erreur mais elle a été partagée par toute la presse, elle n'est pas propre à France Télévisions* » a déclaré Delphine Ernotte en CSE central.

INCENDIE DE L'USINE LUBRIZOL.

Les équipes de reportages envoyées dans l'urgence sur l'incendie se sont inquiétées des conséquences sur leur santé, mais aussi sur l'absence de consignes de sécurité et de mesures de protection au moment de leur départ.

Pouvait-on éviter de les exposer, pourquoi n'a-t-on pas établi des règles de conduite à tenir dans de telles circonstances, notamment sur les sites Seveso ?

Le directeur de la rédaction souligne qu'il s'agit d'un sinistre d'une ampleur jamais vue et dont on ne pouvait imaginer la gravité. Il a rappelé que dès 11 heures, du matériel de protection a été embarqué dans le camion de diffusion afin de pouvoir équiper les personnels sur place.

Sur le plan santé, les salariés ont bénéficié d'un examen médical à leur retour. FTV s'engage à rembourser les éventuels reste à charge pour ceux qui ont engagé des frais.

Retiendra-t-on la leçon pour d'autres sinistres à l'avenir ?

L'éventualité de rajouter des masques dans le paquetage des équipes de permanence est évoquée, « *mais peut-on alourdir encore la charge de matos à transporter quand déjà les quelques grammes de TVU-pack posent problèmes* ? » ose dire un responsable de la RH.

TVU L'UTILISATION DU TVU,

« *Ça va finir par devenir naturel* », tout le monde va être formé, ce qui sous-entend que personne ne pourra dire non.

« Fini le volontariat et les états d'âme ».

Le directeur des rédactions n'évoque à aucun moment les possibles risques sanitaires liés aux champs électromagnétiques.

Peut-être que cet aspect sera évoqué dans le guide des bonnes pratiques destiné à encadrer le recours au TVU et les utilisations intempestives par les rédacteurs en chef.

LES PERLES DU DIRECTEUR DE LA REDACTION :

« *Les JT de France 3 n'ont jamais disposé d'autant de moyens. Le fait d'être rattachés à France 2, ça permet 4 à 5 duplex par canard contre un seul avant la fusion* ».

PAUPERISATION DU MONTAGE.

Les économies imposées par le gouvernement et mises en œuvre sans sourciller par nos responsables minent notre cœur de métier : le reportage.

C'est maintenant au tour du montage d'en faire les frais. Sur les 14 départs de monteurs en RCC attendus en 2019, seulement 7 seront remplacés. Résultat, une vacation de moins par jour (sauf vendredi).

On passe de 12 à 11 montages pour France 3 et de 9 à 8 pour France 2. Mais ce n'est pas fini, les monteurs de l'ex-soir3 sont maintenus volontairement en sous activité (moins de reportages au 23 heures) ce qui permettra d'en prendre argument pour supprimer leurs vacations.

« *Le non remplacement des départs amène France Télévisions à repenser son organisation et ses modes de production* ». Ne soyons pas surpris si on nous ressort le journaliste-monteur dans les mois qui viennent.

JOURNALISTE BI-QUALIFIE ET INTEGRATION DE LA PRIME.

Petit rappel :

Après 5 ans, la prime de bi-qualification des JRI ou des rédacteurs est intégrée au salaire. Sauf que cette disposition est un peu tombée dans l'oubli.

« *On a des dossiers en attente, on va régulariser* » dit la DRH tout en rappelant les conditions : un journaliste bi-qualifié doit exercer sa compétence complémentaire, si on le lui demande, avant comme après l'intégration de la prime.

POURQUOI RATTACHER L'INFO REGIONALE DE FRANCE 3 AU DIRECTEUR DE L'INFORMATION, YANNICK LETRANCHANT ?

L'opération est présentée comme anodine : mettre plus de « transversalité » entre les différentes rédactions du groupe, être plus efficaces, favoriser les échanges d'images…

Est-ce de ça qu'il est question en plaçant les rédactions régionales de France 3 sous l'autorité d'un grand chef centralisateur ?

N'est-il pas plutôt question de caporaliser encore plus les rédactions pour mieux faire redescendre les ordres et les commandes en régions dans le but d'alimenter le 20 h et France Info en images.

On sait que cette direction ne veut que du bien à France 3, après la liquidation de sa rédaction nationale puis de Soir 3.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET INFORMATION.

Il ne suffit pas de faire pousser des tomates et du romarin sur le toit de MFTV ou de distribuer des mugs pour afficher son « éco responsabilité ».

Par exemple, quand FTV renouvelle son parc caméra, ses ordinateurs, les meubles de bureau, quelles exigences

impose-t-elle aux fabricants, fournisseurs et recycleurs ?

Comment réduire l'empreinte carbone d'une équipe qui part en mission sans handicaper l'info ? Va-t-on continuer à envoyer 3 ou 4 équipes pour faire un sujet dans l'urgence ?

La direction de l'information avoue que la prise de conscience est récente mais que la réflexion est en court à partir de 10 actions qui ont été lancées au niveau de FTV pour changer les habitudes

LE 23 HEURES, PALE COPIE DU SOIR 3.

2 mois après le lancement du 23 heures de France Info, les mensonges se révèlent au grand jour.

Mensonge sur l'audience : les 130 000 téléspectateurs du 23 heures sont loin de compenser la perte de 500 000 à 1,5 millions d'habitués de Soir 3. Bravo le service public !

Mensonge sur l'éditorial : On nous promettait le même niveau d'exigence éditoriale et de contenus que le Soir 3. Dans les faits, le 23H n'est qu'une version appauvrie, faisant une large place aux interventions de plateau, au stand up, aux offs, etc.

Mensonge sur la technique : France Info n'est pas équipée pour faire des JT comme ceux de France 2 ou France 3. Les serveurs ne sont pas compatibles. Il faut au moins une demi-heure pour envoyer un sujet du mixage des JT au serveur du 23 H. C'est embêtant pour un JT d'actu… sauf si on remplace par un duplex.

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL A FRANCE INFO

L'heure de vérité approche, les élus du CSE ainsi que la commission santé-conditions de travail (CSSCT) sont saisis du dossier qui sera sur la table mi-novembre. Sous dotée en moyens comme en effectifs à sa naissance, Franceinfo arrive au bout de l'expérience.

Ce qui a été accepté au lancement par les équipes n'est plus supportable 4 ans après son lancement. Il y a urgence à repenser son fonctionnement, ses conditions de travail et ses effectifs.

UN BABYFOOT TOUT DE SUITE !

Non, les monteurs pas plus que la rédaction de France Info ne réclament un babyfoot, mais seulement une vraie salle de repos. Maintes fois annoncée à France Info, la direction refuse désormais à s'engager sur une date.

Pour les monteurs on évoque vaguement le 1er semestre 2020, avec une localisation au 3ème étage, côté Vallin.

LE DERNIER ¼ D'HEURE.

Problème de planification à la Régie 2. La fin de la vacation des techniciens du plateau C et régie 2 est planifiée à 21h le samedi, alors qu'il y a systématiquement des débords.

Comme elle l'a déjà répondu en juillet, la direction refuse de satisfaire la demande des salariés et des représentants du personnel de planifier une fin de vacation à 20h15, à l'instar du samedi.

Elle estime que le cahier des charges justifie une fin de vacation à 21h. Ce sont les chargés de production qui indiqueront les éventuels dépassements horaires.

La question se pose également en régie 4. L'heure de fin de vacation quotidienne est planifiée à 21h alors que le personnel de régie et plateau est occupé au moins jusqu'à 21h15 avec TLS.

La direction a prévu de nouvelles vacations à compter du 28 octobre qui tiendront compte d'une fin à 21h15.

ACTIVITE DU SERVICE MONTAGE PRODUCTION AU SIEGE PENDANT LES FETES DE FIN D'ANNEE

Le responsable montage production souhaite fermer le service les 23 et 24 décembre en obligeant tous les monteurs à prendre des congés.

Pourtant rien de la sorte n'est prévu dans l'accord collectif.

La direction des ressources humaines assure qu'il n'y aura pas de fermeture du service.

Les monteurs ne seront pas obligés, mais incités à poser des congés dans cette période de basse activité.

OUTIL ORAD EN REGIE 4

L'outil ORAD a été mis en exploitation en Régie 4 alors que les techniciens vidéo n'ont reçu aucune formation sur cette machine, ce qui pourrait mettre l'antenne en péril.

Selon la direction, Il n'y a pas de nécessité absolue de faire une formation pour exploiter cet outil.

Toutefois, les techniciens qui le souhaitent peuvent demander une formation auprès de leur chef de service.

Pour prendre connaissance des réponses de la direction

aux questions des représentants du personnel cliquer ICI ☞.

Vos Représentant-e-s de Proximité CGT

Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux : **Véronique PAILLE-VECCHIA**

Programmes, Communication, Marketing, Études : **Sophie PIGNAL**

Production, Fabrication, Technologies : **Éric LAUMONIER**

Information et Sports : **Claude GUENEAU** & **Olivier BLANCHARD**

Prochaines réunions prévues :

- Information et Sports : 26 novembre 2019
- Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux : 27 novembre 2019
- Programmes, Communication, Marketing, Études 26 novembre 2019
- Production, Fabrication, Technologies : 27novembre 2019

CGT France télévisions Siège

Bureau V 2836

7 Esplanade Henri de France

75907 Paris cedex 15